

13-10-28

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi 28 octobre 2013, à 19 h 34, au local B-301, de l'école du Mistral, 254, avenue Ross, Mont-Joli, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>me</sup> Élisabeth Beaudoin, représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire

MM. Daniel Arseneault  
Raynald Caissy, vice-président  
Gilbert Labrie  
Jean-Maurice Lechasseur  
Luc Marcoux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du conseil des commissaires :

M. Steeve Boucher  
M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages  
M. Jacques Deschênes  
M<sup>me</sup> Sarah Deschênes  
M<sup>me</sup> Louise Dionne  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamel  
M. Dany Landry  
M<sup>me</sup> Lise Lévesque  
M<sup>me</sup> Pauline Michaud  
M. Sylvain Pleau

De même que :

M<sup>me</sup> Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs  
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines  
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières  
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

**Absences motivées :**

M<sup>me</sup> Katie Bérubé, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire  
M. Guy Potvin

Le président ouvre la séance.

**13-10-28-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

**3.0 Décision**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2013 :

- Approbation;
- Suivis;

4.0 Levée de la séance.

**DÉCISION**

**13-10-28-2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2013 : APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2013 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**13-10-28-3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 35, il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de lever la séance.

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

